

★★★ *Nouveau Concept* ★★★ avec débat et discussion

DESTINATION QUÉBEC-MONTRÉAL

RÉSILIENCE DE L'ENVELOPPE ET MÉCANIQUE DU BÂTIMENT :
AMÉLIORATION, SUBSTITUTION OU DIVERSION



Krystel Flamand,
PRÉSIDENTE
D'HONNEUR,
PRISME Architecture

Présidente
du Comité
Infrastructure et
Construction



Fédération des chambres
de commerce du Québec

QUÉBEC

MERCREDI 5 FÉVRIER 2025 À 13H

BASE PLEIN-AIR SAINTE-FOY

3137, rue Laberge,
Québec (Québec) G1X4B5

MONTRÉAL

MERCREDI 12 FÉVRIER 2025 À 13H

COMPLEXE DESJARDINS

150, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3Y2

ANIMATEUR



Richard Trempe,
arch. M.Sc.,
Trempe Architecte

LES CONFÉRENCIERS / PANELISTES



Claudio Bardetti,
T.P., directeur technique,
Consultation et mise
en service - UL solutions



Fellipe Falluh,
ing. LEED AP,
président fondateur de
Retrofit Construction



Marc Melançon,
ing, MBA, p.a. Leed,
directeur construction -
Cloriacité



Sonia Veilleux,
ing., BCxP, RCx,
directrice générale,
associée - Ambioner



**Représentant
réglementation**
de la Régie du bâtiment
du Québec (RBQ)

PROGRAMMATION

13h à 16h : Formation



13h15 : Présentation d'une recherche, d'un test, d'une nouveauté par Soprema.

Résilience de l'enveloppe et mécanique du bâtiment : amélioration, substitution ou diversion animée par **Richard Trempe**, arch. M.Sc., Trempe Architecte

Dans la mouvance des enjeux énergétiques et environnementaux, supportés par de nouvelles réglementations, les équipements relevant de l'électromécanique représentent une opportunité pour rehausser la résilience et l'efficacité de nos bâtiments. Elle peut aussi représenter une voie de facilité pour compenser une enveloppe non-conforme aux exigences prescriptives, voire appauvrir le bilan net de l'efficacité de l'enveloppe.

La conférence Destination 2025 offrira une occasion unique pour débattre de cet enjeu majeur avec des spécialistes, gestionnaires et experts en réglementation du bâtiment.

16h : Présentation d'une recherche, d'un test, d'une nouveauté par Norbec.

17h à 19h : Réseautage

Les présentations sont admissibles à 4 heures de formation dans l'exercice des activités professionnelles de l'Ordre des architectes + vitrine.

